

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Elektrolyt 1524-1000 und 1524-2000

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: 1524x000

Page 1 de 7

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Elektrolyt 1524-1000 und 1524-2000

Autres désignations commerciales

1524-1000 Elektrolyt 2 l

1524-2000 Elektrolyt 10 l

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Pour le polissage des alliages chrome-cobalt. Solution prête à l'emploi.

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Renfert GmbH
Rue: Untere Giesswiesen 2
Lieu: D-78247 Hilzingen
Téléphone: +49 7731 8208-0
e-mail: info@renfert.com
Interlocuteur: Frau Andris
e-mail: silke.andris@renfert.com
Internet: www.renfert.com

Téléfax: +49 7731 8208-70

Téléphone: +49 7731 8208-927

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 0033 (0) 1 45 42 59 59**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Indications de danger: Xn - Nocif, Xi - Irritant

Phrases R:

Nocif en cas d'ingestion.

Irritant pour les yeux et la peau.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée: STOT RE 2

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Les ingestions répétées ou prolongées risquent d'endommager les reins.

2.2. Éléments d'étiquetage**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

éthylène-glycol

Mention d'avertissement: Attention
Pictogrammes: GHS07-GHS08

**Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H373 Les ingestions répétées ou prolongées risquent d'endommager les reins.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Elektrolyt 1524-1000 und 1524-2000

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: 1524x000

Page 2 de 7

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Solution électrolytique

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
203-473-3	éthylène-glycol	> 80%
107-21-1	Xn - Nocif R22	
	Acute Tox. 4, STOT RE 2; H302 H373	
01-2119456816-28		
231-639-5	Acide sulfurique	< 15 %
7664-93-9	C - Corrosif R35	
016-020-00-8	Skin Corr. 1A; H314	
01-2119458838-20		

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau, Extincteur à sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes de soufre, Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Elektrolyt 1524-1000 und 1524-2000

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: 1524x000

Page 3 de 7

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Consignes pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: alcalies (bases)

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre: Humidité

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour un complément d'informations, veuillez consulter notre site Internet: www.renfert.com

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
7664-93-9	Acide sulfurique	-	0,05t		VME (8 h)	
		-	3		VLE (15 min)	
107-21-1	Ethylèneglycol (vapeur)	20	52		VME (8 h)	
		40	104		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Mesures d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.
Porter les gants de protection homologués. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) FKM (caoutchouc fluoré)
Épaisseur du matériau des gants: 0,5 mm
Temps de rupture: > 60 min
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Elektrolyt 1524-1000 und 1524-2000

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: 1524x000

Page 4 de 7

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: inodore

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 1

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 197 °C

Point d'éclair: > 100 °C

Dangers d'explosion

non explosif conforme EU A.14

Limite inférieure d'explosivité: 3,2 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 15,3 vol. %

Température d'inflammation: 410 °C

Température de décomposition: non déterminé

Pression de vapeur: 1 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 1,19 - 1,22 g/cm³

Hydrosolubilité: miscible

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

Viscosité cinématique: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: alcalies (bases)

Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

10.5. Matières incompatibles

Vive réaction avec: alcalies (bases)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Elektrolyt 1524-1000 und 1524-2000

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: 1524x000

Page 5 de 7

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (par voie orale) 579,4 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
107-21-1	éthylène-glycol				
	par voie orale	DL50	7712 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	10600 mg/kg	Lapin	GESTIS
7664-93-9	Acide sulfurique				
	par voie orale	DL50	2140 mg/kg	Ratte	

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Les ingestions répétées ou prolongées risquent d'endommager les reins. (éthylène-glycol)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

SECTION 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
107-21-1	éthylène-glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	72860 mg/l	96 h	Tête de boule	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 6500 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante) .B120934	OCDE 202
7664-93-9	Acide sulfurique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	42 mg/l	96 h	Gambusia affinis	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
107-21-1	éthylène-glycol	-1,36

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Elektrolyt 1524-1000 und 1524-2000

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: 1524x000

Page 6 de 7

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

Code d'élimination des déchets-Produit060101 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) d'acides; acide sulfurique et acide sulfureux
Classé comme déchet dangereux.**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN 2796
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	ACIDE SULFURIQUE ne contenant pas plus de 51% d'acide
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 2796
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	SULPHURIC ACID with not more than 51 % acid
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Marine pollutant:	no

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:	UN 2796
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	SULPHURIC ACID with not more than 51 % acid
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
---------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): non applicable

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Information supplémentaire

Berufsgenossenschaftliche Informationen (BGI)

M 004 Reizende Stoffe / Ätzende Stoffe (BGI 595)

SECTION 16: Autres informations**Modifications**

Abs. 1 - 16 * Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Elektrolyt 1524-1000 und 1524-2000

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: 1524x000

Page 7 de 7

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

- 22 Nocif en cas d'ingestion.
35 Provoque des graves brûlures.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H373 Les ingestions répétées ou prolongées risquent d'endommager les reins.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)